

CONSEIL MUNICIPAL DE SCHEIBENHARD

Séance du 10.04.2018 à 20 heures 00

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Francis JOERGER, Maire

Nombre de conseillers : 14
Conseillers en fonctions: 14
Conseillers présents : 10
Conseillers absents : 4
Date de convocation : 29/03/2018
Date d'affichage : 29/03/2018
Assiste également à la séance : Mme Myriam EHRISMANN

Présents : JOERGER Francis, BUHL Fabienne, HELFFRICH Gérard, MOOG Mireille, BINGLER Stéphane, BOUROT Jean-Michel, GROSS Alain, LAMPIN Patrick, SARTHER Liliane, STOERTZER Bertrand.

Absents excusés : WUST Nadine, BERTSCH Frantz, OLIVIER Laurent,

Absents non excusés : HAAS Jean-Marc

DELIBERATIONS

N°2018-07 : COMPTE DE GESTION 2017

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur Municipal n'appelle aucune observation de sa part et décide de l'approuver à l'unanimité.

N°2018-08 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2017.

En l'absence du Maire et sous la présidence de Mme BUHL Fabienne, 1^{ère} Adjointe au Maire, le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité le compte administratif 2017.

N°2018-09 : TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des contributions directes fixés comme suit :

Taxe d'habitation : 14,67 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties : 9,02 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45,64 %
Cotisation foncière des entreprises : 15,18 %

N°2018-10 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme BUHL Fabienne,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	250 286,71 €		- 224 800,35 €	392 300,00 €	- 392 300,00 €		- 366 813,64 €
FONCT	570 943,63 €	443 713,29 €	235 703,04 €				362 933,38 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	362 933,38 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	362 933,38 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	362 933,38 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Nombre de membres en exercice : 14
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 10

Votes :

Pour : 10
 Contre : 0
 Abstention : 0

N°2018-11 : BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'exercice 2018 :

- Total des dépenses et recettes de fonctionnement : 484 601 €
- Total des dépenses et recettes d'investissement : 788 428 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget à l'unanimité.

N° 2018-12 : DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SYNDICAT DE LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES DU BAS-RHIN

Vu la délibération n°1 du 22 avril 2014 désignant les délégués au Syndicat de lutte contre les moustiques du Bas-Rhin,

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée de la demande de démission de M. Pascal RISSER en tant que délégué titulaire au Syndicat de lutte contre les moustiques du Bas-Rhin.

Il propose aux membres du Conseil de Municipal de désigner un nouveau délégué titulaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- désigne Mme Liliane SARTHER comme déléguée titulaire au Syndicat de lutte contre les moustiques du Bas-Rhin en remplacement de M. Pascal RISSER.

Pour copie conforme
 Scheibenhard, le 12/04/2018
 Le Maire,
 Francis JOERGER